## Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne

**P2** 

Convention de partenariat 2024-2028 entre le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire pour l'accès à la formation et l'emploi des personnes en insertion.

Le Conseil Régional,

VU	le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles
----	--

L4221-1 et suivants,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles

L263-1 et suivants,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

**VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de

bataille pour l'emploi,

**VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le

Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,

**VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020

adoptant le Plan de relance,

**VU** le PACTE régional 2019-2022 d'investissement dans les compétences

entre la Région Pays de la Loire et l'Etat signé le 18 février 2019 et ses

avenants dont sa prolongation pour 2023,

**VU** la délibération du Conseil Régional en date des 15 et 16 décembre 2022

approuvant le Schéma régional des formations sanitaires et social 2023-

2028,

**VU** la délibération du Conseil régional des 19 octobre 2023 adoptant la

Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation

professionnelles (SREFOP),

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et

orientation

Après en avoir délibéré, décide,

## D'APPROUVER

la Convention de partenariat 2024-2028 entre le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire pour l'accès à la formation et l'emploi des personnes en insertion présentée en annexe 1,

D'AUTORISER la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

## **ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Gabriel DE CHABOT, Eléonore REVEL

REÇU le 24/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs